



Règlement intérieur

Article 1

Toute personne souhaitant devenir membre de l'association 2 Step se doit de régler son adhésion (pour le club) et sa cotisation (pour les cours) dont le montant est fixé en début de saison.

Article 2

Le règlement des cotisations à l'année peut être échelonné sur les 3 trimestres.

Article 3

Le premier cours est un cours d'essai et la validation de l'inscription se fera après celui-ci.

Article 4

Les cours ont lieu de mi-septembre à fin juin.

Les cours des enfants n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires.

Article 4bis

Tous les cours quel qu'ils soient peuvent être soumis à des changements de lieu, jour et horaire, temporaire ou définitif, pour des raisons indépendantes des membres du bureau.

Article 5

Aucun remboursement de cotisation ne sera consenti. Tout trimestre entamé est dû.

Article 6

Les animateurs bénévoles et professeurs se réservent le droit de repositionner les adhérents dans les cours du niveau leur correspondant si nécessaire, et ce, pour le bon déroulement des cours.

Article 7

Les animateurs bénévoles et professeurs se réservent le droit d'exclure toute personne perturbant un cours.

Article 8

Toutes les décisions de fonctionnement lors du mandat en cours seront prises à majorité par les membres du bureau. Les absents pourront être représentés.

Article 9

Toutes les manifestations organisées par l'association sont payantes. Toutefois les membres du bureau peuvent dans des cas particuliers accorder la gratuité partielle ou totale, à une ou plusieurs personnes. Les conditions seront décidées à majorité par les membres du bureau.

Article 10

Avant tout achat donnant lieu à remboursement de frais, l'accord d'un membre du bureau est nécessaire.

Article 11

Après la tenue du gala de l'association, qui termine la saison courant juin, le bureau clôturera les comptes et le bilan pour l'assemblée générale qui se tiendra en fin d'année.

Article 12

Pour intégrer la troupe de 2 Step, qui représente l'association, toute candidature sera soumise à une évaluation faite selon les critères du professeur en charge.